N°	013	01	2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :
En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 31

Date de convocation
22/01/2025

Date de publication de la convocation :
22/01/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 28 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - M.SZLATALA-PALLOT Nicolas - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - Mme DUBOIS Florence - M. STURM Yves

Absents excusés et représentés : Mme BARDIN Isabelle (procuration à M.LONCHAMPT Samuel) - Mme PENAUD Nathalie (procuration à M. BASSOLEIL Hervé) - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - M.MERGEY Dominique (procuration à M. DELATTRE André) - M. FREGONESE Ludovic (procuration à M. VADOT Thierry) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à Mme VICTOR Catherine) - Mme FEGUIRI Christelle (procuration à M. SZLATALA-PALLOT Nicolas) - M. PAJOT Frédéric (procuration à M. RICHARD Xavier)

Absent excusé : M. CADOUOT Christian

Absent non excusé : M. RACLOT Frédéric

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas – BP 61616 – 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Subvention accordée au C.C.A.S. – Exercice 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale des familles ;
Il convient d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale de Chevigny-Saint-Sauveur, une subvention au titre de l'exercice 2025.
MM. RUET Guillaume (Président), BLUME Pierre, RICHARD Xavier, STURM Yves et Mmes VICTOR Catherine, DEFERT Josette, BOURDIER-NOIROT Sylvie, SCANZI Justine, membres du Conseil d'administration du C.C.A.S., ne prennent part ni au débat ni au vote.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :
-**DÉCIDE** d'attribuer la subvention « Social » suivante au C.C.A.S., au titre de l'exercice 2025 :

Organisme	Montant voté
C.C.A.S.	282 000,00 €

-**DIT** que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits du budget primitif de l'exercice en cours, article 657363 ;
-**CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire ;
-**DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 28 janvier 2025
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Guillaume RUET

MAIRIE DE CHEVIGNY - SAINT - SAUVEUR - 21 -

Le Secrétaire de séance,

Romain VENTO

Accusé de réception en préfecture
021-212101711-20250128-013-01-2025-DE
Date de télétransmission : 05/02/2025
Date de réception préfecture : 05/02/2025